



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 octobre 2004

**Aménagement de l'avenue de Paris - Lot n°2 'ECLAIRAGE  
PUBLIC' marché n°2002-42 - Avenant n°2 : Augmentation de la  
masse des travaux sur la tranche conditionnelle 2**

[Annexe]

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004**

DELIBERATION D20040432

**PUBLIC' marché n°2002-42 - Avenant n°2 : Augmentation de la masse des travaux sur la tranche conditionnelle 2**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après avis de la Commission d'appel d'offres,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre des travaux d'éclairage public pour l'aménagement de l'Avenue de Paris, un avenant n°1 a été approuvé en Conseil Municipal du 14/05/2004 pour permettre de procéder à des adaptations du projet initial dues à des contraintes techniques rencontrées en cours de réalisation.

Cet avenant qui portait sur les Tranches Ferme et Conditionnelle 1 a entraîné une augmentation de la masse de travaux d'un montant de 12 126,49 € TTC, soit 4 % du montant du marché.

En cours d'exécution de la Tranche Conditionnelle 2, il apparaît nécessaire de procéder à des adaptations du même ordre. Pour ce faire, il convient de conclure un avenant n°2 avec la société FORCLUM, titulaire du marché.

Le coût H.T. des travaux supplémentaires est de 2 713,80 €, soit 3 245,70 € TTC, ce qui représente une augmentation de 4,2 % sur la Tranche Conditionnelle 2 et porte à 5,1 % l'augmentation de la masse des travaux sur l'ensemble du marché, tous avenants confondus.

Le nouveau montant du marché est de 319 160,97 € TTC, soit :

- Tranche Ferme	68 921,65 € TTC
- Tranche Conditionnelle 1	170 565,63 € TTC
- Tranche Conditionnelle 2	79 673,69 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant,

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant correspondant.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjointe au Maire

**Fabienne RAVENEAU**